

Communiqué de presse

Évry, le 13 janvier 2011

Guide pour les personnes handicapées : des réponses concrètes et adaptées

"Favoriser l'insertion dans la vie sociale des personnes handicapées" est l'une des principales orientations du schéma départemental en faveur des personnes handicapées.

Parce que le handicap ne saurait être un facteur d'exclusion et parce que favoriser l'insertion, c'est notamment permettre à chacun, quelles que soient ses potentialités, de pratiquer une activité sportive, culturelle ou artistique, et d'en faciliter l'accès, **le Conseil général vient d'éditer le "guide pour les personnes handicapées en Essonne"**.

Ce guide pratique répertorie ainsi l'ensemble des établissements, services et associations par nature de handicap (sensoriel, physique, mental ou psychique) et par public (adulte ou enfant).

Il vise également à répondre aux questions cruciales que peuvent se poser les Essonniens concernés par le handicap : quels sont les différents types d'établissements ? Comment faire pour y être accueilli ? Comment scolariser un enfant handicapé ? Quels loisirs sont possibles ?

Le Conseil général de l'Essonne, résolument engagé aux côtés des personnes handicapées et de leurs familles, souhaite ainsi permettre à chacun de trouver les réponses concrètes et adaptées à sa situation.

Le guide est disponible sur demande au 01 60 91 66 59 et téléchargeable sur essonne.fr

Toujours plus solidaire envers les personnes les plus fragiles, le Conseil général de l'Essonne consacre, en 2011, près de 126 M€ à la prise en charge des personnes handicapées.

Contact : Mélanie DUCLOS
Téléphone : 01 60 91 91 20
Portable : 06 83 98 26 65
Télécopie : 01 60 91 91 24
E-mail : mduclos@cg91.fr

